



Stratégies et solutions normatives souples

Le CCN s'emploie au sein du réseau de normalisation à trouver des façons de libérer les potentialités de la normalisation pour répondre aux besoins de tous les intervenants – administrations publiques, entreprises, population canadienne. Ces besoins évoluent et exigent de nouvelles méthodes de concertation et de normalisation, et ce, plus rapidement que jamais auparavant. Pour se mettre au diapason, le CCN publie des documents d'orientation afin d'élargir l'éventail des dispositifs normalisés qui favorisent l'atteinte des objectifs de politique publique, la commercialisation, ainsi que la santé, la sécurité et le bien-être de tous.

Les principes directeurs qui encadrent cet ensemble de dispositifs s'appliquent aux processus accrédités et non accrédités, ce qui permet au système de normalisation de s'assouplir pour mieux s'adapter aux besoins d'un marché en évolution. Tous les documents à caractère normatif visent à maintenir l'intégrité du système et exigent donc expertise, consultation, collaboration, transparence, impartialité et rigueur. L'utilisation des normes internationales existantes est recommandée dans la mesure du possible afin de prévenir les obstacles au commerce.

Pour de plus amples renseignements, écrire à info@ccn.ca.

Conseil
canadien
des normes

Un monde de possibilités à votre portée.

Canada

NNC

Norme nationale du Canada

Qu'est-ce que c'est?

Norme élaborée par un organisme d'élaboration de normes accrédité par le CCN, conformément aux exigences et aux lignes directrices prescrites par le CCN, qui donne lieu à un document consensuel complet désigné comme Norme nationale du Canada. Conçue comme la norme de choix pour un usage national.

Qu'est-ce qu'elle fait?

Donne l'assurance que les principes fondamentaux d'élaboration ont été respectés, notamment :

- ▶ Processus consensuel pour protéger les intérêts canadiens, tenir compte des points de vue de toutes les parties concernées et régler les questions litigieuses
- ▶ Participation efficace et équilibrée
- ▶ Respect des obligations internationales et des pratiques exemplaires en matière d'élaboration de normes

Quel est le délai d'exécution?

18 à 24 mois

Qui l'élabore?

Des organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN avec la collaboration de comités techniques établis

À quelles fins est-elle utilisée?

- ▶ Lorsque la santé et la sécurité sont d'une importance capitale
- ▶ Lorsqu'il est nécessaire/bénéfique d'obtenir le consensus de divers groupes d'intervenants
- ▶ Quand la norme doit être publiée dans les deux langues officielles
- ▶ Quand il y a une incidence sur le commerce
- ▶ Lorsque le délai d'exécution n'est pas un facteur déterminant

TS

Spécification technique

Qu'est-ce que c'est?

Document normatif élaboré par voie express sous la direction d'un élaborateur spécialisé qualifié ayant une expérience reconnue de l'élaboration de normes.

Qu'est-ce qu'elle fait?

- ▶ Contribue à l'élaboration d'un document de façon plus rapide et concurrentiel sur le plan des coûts
- ▶ Peut être élaborée dans un domaine où la technologie évolue rapidement et où la rapidité de livraison est primordiale
- ▶ Peut servir de précurseur à l'élaboration d'une NNC

Quel est le délai d'exécution?

9 à 12 mois

Qui l'élabore?

Des élaborateurs de normes accrédités et non accrédités ayant une expérience reconnue en élaboration de normes

À quelles fins est-elle utilisée?

- ▶ Lorsque la livraison doit être rapide
- ▶ Lorsque la technologie n'est peut-être pas entièrement mature
- ▶ Lorsqu'une norme est nécessaire pour instaurer la confiance chez les consommateurs ou établir un avantage concurrentiel, comme dans le cas des nouvelles technologies
- ▶ Quand une norme complète sera élaborée à une date ultérieure

ADR

Autre document reconnu

Qu'est-ce que c'est?

Document normatif temporaire élaboré par un organisme de certification accrédité par le CCN, utilisé pour certifier des produits dans des secteurs réglementés. Élaboré conformément aux exigences et aux lignes directrices prescrites par le CCN aux fins d'approbation par un ou des conseils consultatifs d'organisme de réglementation.

Qu'est-ce qu'il fait?

- ▶ Permet la validation et l'approbation par les organismes de réglementation dans les domaines où la technologie ou l'environnement réglementaire subit des changements rapides et où la rapidité d'exécution, plutôt que le consensus absolu, est primordiale
- ▶ Peut servir de précurseur à l'élaboration d'une NNC

Quel est le délai d'exécution?

12 à 18 mois

Qui l'élabore?

Des organismes de certification accrédités par le CCN

À quelles fins est-il utilisé?

- ▶ Lorsqu'il n'existe pas de norme canadienne reconnue ou que les normes existantes ne sont pas entièrement applicables
- ▶ Lorsque la technologie est nouvelle
- ▶ Lorsque le produit ou le service est réglementé
- ▶ Lorsqu'une livraison rapide est nécessaire pour permettre la création ou la mise à jour d'une norme

PAS

Spécification accessible au public

Qu'est-ce que c'est?

Document normatif parrainé, élaboré sous la supervision d'un groupe directeur d'experts pour répondre à un besoin urgent du marché ou d'une politique.

Respecte les lignes directrices recommandées par le CCN, y compris la consultation publique.

Qu'est-ce qu'elle fait?

- ▶ Introduit la normalisation dans des domaines vastes ou émergents et/ou vérifie la valeur ou la validité d'une démarche ou d'une méthodologie
- ▶ Peut également servir de base à une normalisation plus officielle

Quel est le délai d'exécution?

6 à 9 mois

Qui l'élabore?

Des élaborateurs de normes accrédités et non accrédités ayant une expérience reconnue en élaboration de normes

À quelles fins est-elle utilisée?

- ▶ Lorsque le grand public a un besoin urgent de s'entendre sur les pratiques exemplaires
- ▶ Lorsqu'il est nécessaire que les intervenants négocient dans un environnement transparent
- ▶ Lorsqu'il y a la possibilité de schématiser et d'influencer l'élaboration de normes futures
- ▶ Lorsqu'il est nécessaire d'obtenir une visibilité nationale

WA

Accord d'atelier

Qu'est-ce que c'est?

Document normatif recensant les pratiques exemplaires et produit au moyen d'ateliers avec les intervenants concernés, dans le cadre d'un processus structuré conforme aux lignes directrices recommandées par le CCN.

Qu'est-ce qu'il fait?

- ▶ Réunit des leaders éclairés sur des enjeux nouveaux et émergents en vue de discuter et convenir des pratiques exemplaires
- ▶ Peut favoriser la compréhension et la coordination entre les intervenants afin d'aider à façonner et à influencer l'élaboration de normes futures

Quel est le délai d'exécution?

2 à 6 mois

Qui l'élabore?

Des élaborateurs de normes accrédités et non accrédités ayant une expérience reconnue en élaboration de normes

À quelles fins est-il utilisé?

- ▶ Lorsque le domaine de la technologie ou du service comporte de nombreuses inconnues
- ▶ Lorsque le document à caractère normatif doit être souple pour répondre au besoin
- ▶ Au début du processus de normalisation
- ▶ Lorsqu'on a le temps de mener une démarche par étapes qui peut servir à élaborer une norme complète

PÉ

Pôle d'échanges

Qu'est-ce que c'est?

Ligne directrice élaborée à l'aide de l'information existante recueillie et hébergée sur une plateforme unique en ligne, permettant le renouvellement continu du contenu et la facilité d'accès. Élaborée à partir des lignes directrices recommandées par le CCN.

Qu'est-ce qu'il fait?

Offre un mécanisme de collaboration en ligne accessible au public, dans le cadre d'une démarche structurée, où sont recensées les pratiques, les connaissances et les perspectives des acteurs d'un domaine porteur ou d'une technologie émergente.

Quel est le délai d'exécution?

Selon le projet

Qui l'élabore?

Des élaborateurs de normes accrédités et non accrédités ayant une expérience reconnue en élaboration de normes

À quelles fins est-il utilisé?

- ▶ Lorsque la ligne directrice doit être accessible au public
- ▶ Lorsque le secteur de la technologie ou du service évolue rapidement et doit être mis à jour fréquemment
- ▶ Lorsqu'il est nécessaire ou utile d'obtenir une vaste collaboration, y compris à l'échelle mondiale
- ▶ Lorsque la collaboration doit être structurée, crédible, transparente et équitable

Une NNC est une norme élaborée par un organisme d'élaboration de normes accrédité par le CCN, conformément aux exigences et aux lignes directrices du CCN, qui se fonde sur les pratiques exemplaires internationales. Ces exigences peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'obtention d'un consensus d'un comité équilibré d'intervenants, la tenue de consultations publiques, la publication en français et en anglais et le respect des considérations relatives au commerce international pour prévenir les obstacles au commerce. Les NNC peuvent être élaborées à l'échelle nationale ou provenir de l'adoption de normes internationales.

Une NNC :

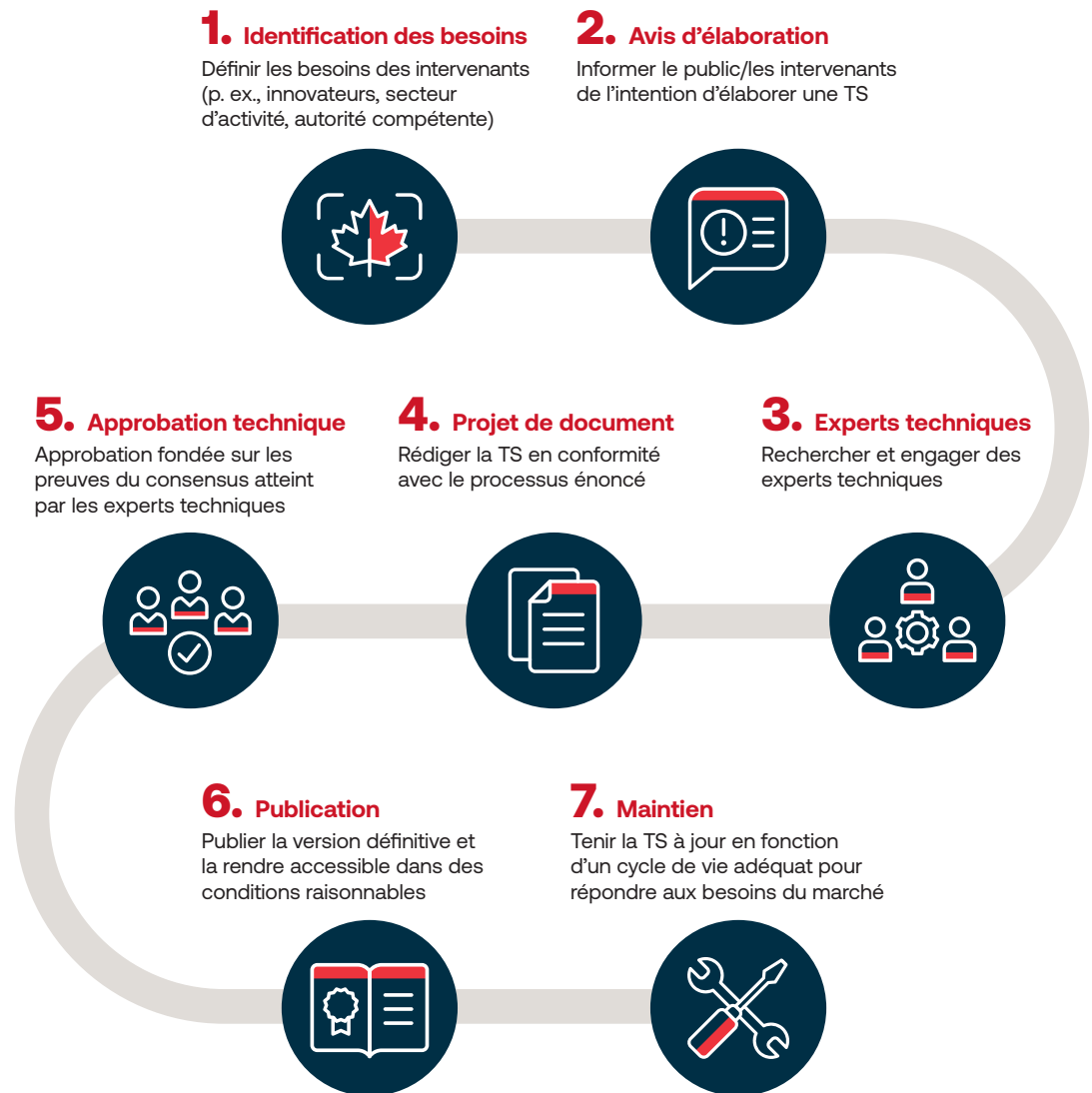
- ▶ Convient bien aux technologies et services qui sont matures et aux situations où le consensus des intervenants est assez établi
- ▶ Donne l'assurance que son élaboration a respecté les principes les plus rigoureux
- ▶ Doit se conformer au processus d'élaboration de normes le plus rigoureux
- ▶ Peut porter sur des produits, des méthodes d'essai, des codes de pratiques, des lignes directrices ou un système de gestion
- ▶ Est élaborée uniquement par des organismes d'élaboration de normes accrédités par le CCN



Une TS est un document normatif élaboré pour répondre aux besoins d'un marché ou d'un contexte réglementaire en évolution rapide en l'absence d'une Norme nationale du Canada ou d'une norme internationale. Elle peut servir à combler une lacune ou à normaliser des travaux techniques en cours. Elle peut également être utilisée lorsqu'il n'est pas encore possible d'obtenir un consensus pour une norme complète. Elle est élaborée dans le cadre d'un processus non accrédité, suivant un calendrier accéléré, et soumise au moins à un examen limité par des pairs, avec la possibilité de commentaires publics exhaustifs.

Une TS est :

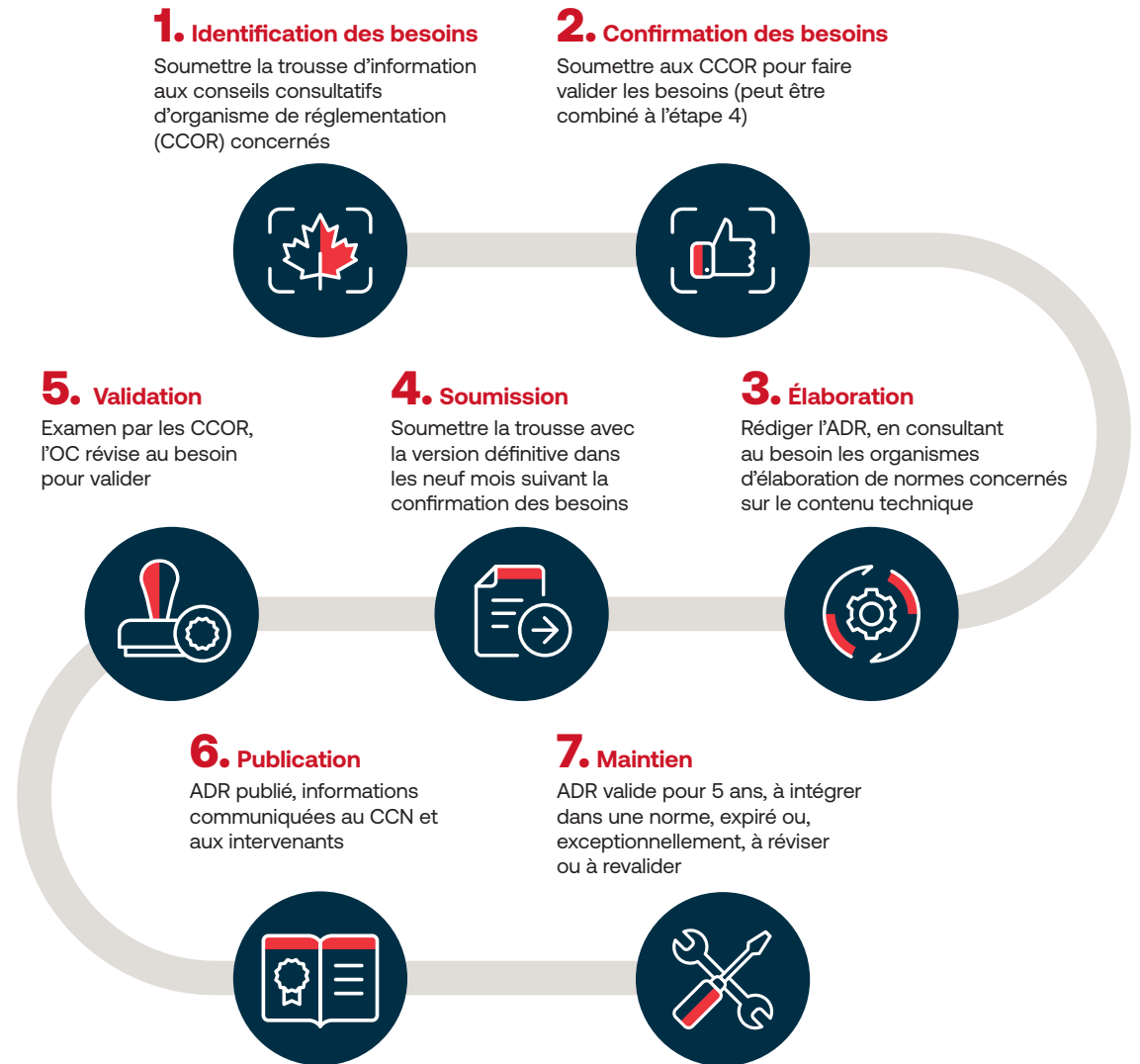
- ▶ Élaborée par des experts techniques ou des parties intéressées, sous la direction d'un élaborateur possédant de l'expérience en élaboration de normes et une expertise en la matière
- ▶ Élaborée à la suite d'un processus d'approbation de projet solide, autorisant des commentaires, le rapprochement et le consensus
- ▶ Un document qui devrait être remplacé par une norme complète
- ▶ Idéale lorsque la rapidité d'exécution est essentielle, par exemple pour faciliter la commercialisation
- ▶ Non limitée aux organismes d'élaboration de normes accrédités



Un ADR est un document élaboré par un organisme de certification, en l'absence d'une norme canadienne reconnue, afin d'établir des critères de sécurité et de rendement pour un nouveau produit ou service. Les ADR visent à garantir aux organismes de réglementation et aux associations sectorielles le maintien d'un niveau de sécurité ou de rendement égal à celui des normes existantes pour des fonctions semblables. Pour être utilisé à des fins de certification, un ADR doit être validé par le ou les conseils consultatifs d'organisme de réglementation pertinents.

Un ADR est :

- ▶ Un document provisoire à des fins de certification destiné à aboutir à l'élaboration d'une norme complète
- ▶ Soumis avec la confirmation de l'intention d'élaborer une norme
- ▶ Utilisé pour certifier les produits et services dans les secteurs réglementés; il doit être validé par des conseils consultatifs
- ▶ Idéal pour les nouveaux secteurs technologiques qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réglementation ou d'une norme canadienne existante
- ▶ Élaboré par un organisme de certification accrédité par le CCN
- ▶ Un processus unique au Canada



Une PAS est un document normatif pouvant être élaboré en réponse à un besoin urgent du marché. Elle est souvent élaborée à la demande d'un organisme parrain afin de répondre aux besoins d'un marché émergent, d'une technologie, d'un service ou d'un intérêt de politique publique. Cette démarche offre un moyen efficace d'introduire rapidement la normalisation et de vérifier la valeur ou la validité d'une approche ou d'une méthodologie particulière. Elle peut également servir de fondement à une normalisation ultérieure plus officielle.

Une PAS est :

- ▶ Parrainée par des dirigeants d'entreprise, des administrations publiques et le secteur public, des associations professionnelles et des organismes professionnels
- ▶ Élaborée par un groupe directeur d'intervenants choisis dans des domaines pertinents, conjointement avec des consultations publiques, et rédigée par un auteur technique, à la suite d'un processus ayant mené à des commentaires, un rapprochement et un consensus
- ▶ Une solution accélérée assortie d'une approche axée sur le client visant à élaborer, concevoir et livrer le document
- ▶ Idéale pour l'établissement d'une spécification, d'un code de pratique, d'un guide, d'une méthode d'essai, d'un vocabulaire ou d'une classification
- ▶ Non limitée aux organismes d'élaboration de normes accrédités

1. Parrainage

Les besoins des intervenants sont cernés et l'élaboration de la PAS est entamée dans le cadre d'un contrat



2. Portée

Recherche sur les intervenants, délimitation de la portée et élaboration du document de base par l'auteur technique, sous la direction d'un chargé de projet attiré de l'élaborateur



3. Avis d'élaboration

Informar le public/les intervenants de l'intention d'élaborer une PAS



6. Consultation publique

Consultation publique visant une commission d'examen choisie pour son expertise et son intérêt



5. Groupe directeur

Résolution des commentaires techniques par le groupe directeur d'experts, présidé par un membre indépendant de tout conflit d'intérêts



4. Projet de document

Élaboration de l'ébauche de la PAS par le parrain/l'auteur technique et envoi pour réaction et accord général



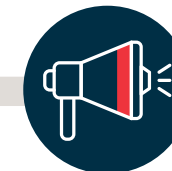
7. Préparation de la version définitive

Examen des commentaires issus de la consultation par le comité directeur pour dégager un consensus et boucler le dossier



8. Publication et promotion

La version définitive, qui reconnaît la contribution du parrain, est conçue et livrée



9. Maintien

Au bout de 3 ans, l'intérêt de l'organisme parrain est évalué et le document est revu pour déterminer son avenir



Un WA est un document normatif élaboré dans le cadre d'un processus visant à permettre aux intervenants de discuter, de négocier et d'entamer des démarches consensuelles dans le contexte d'un atelier ouvert, hors du cadre d'un comité technique. Il peut porter sur n'importe quel sujet et est particulièrement utile dans les situations comportant de nombreuses inconnues, comme les technologies émergentes et en évolution rapide, la présence de nombreux intervenants aux intérêts variés et les secteurs où les normes sont insuffisantes.

Un WA peut :

- ▶ Rendre visible le besoin de normalisation dans le domaine ciblé
- ▶ Favoriser la compréhension et la coordination entre les intervenants
- ▶ Aider à façonner l'orientation future du sujet et influencer sur l'élaboration de normes futures
- ▶ Accompagner d'autres documents à caractère normatif
- ▶ Être non limité aux organismes d'élaboration de normes accrédités

1. Proposition

Déterminer le besoin et la justification, repérer les documents préliminaires et les intervenants potentiels



2. Avis d'élaboration

Informar le public/les intervenants de l'atelier en vue d'accroître la sensibilisation



4. Rédaction du projet de WA

L'élaborateur rédige le WA et le fait circuler aux fins de commentaires et d'accord général



3. Atelier(s)

Tenir un ou des ateliers pour faciliter la discussion et enregistrer les conclusions



5. Publication

Publier le WA dans les 2 mois suivant la date de l'atelier



6. Maintien

Suivre les remontées des acteurs, revoir le WA dans les 3 ans



La première étape de l'élaboration d'une norme utile et pertinente dans un domaine spécialisé consiste à comprendre le contexte normatif actuel avec les documents connexes. Le PÉ recueille ces informations sur une seule plateforme accessible, selon un processus structuré mais non accrédité. Cela permet aux utilisateurs de mieux comprendre les technologies émergentes ou existantes, les pratiques actuelles et les progrès accomplis. Le PÉ peut faciliter une analyse plus poussée des lacunes et des possibilités en matière de normalisation et l'élaboration de documents de normalisation plus officiels. Ce carrefour d'information en ligne peut permettre à un large éventail d'intervenants de collaborer à l'échelle locale, nationale ou mondiale et de contribuer à l'instauration d'un consensus.

Le PÉ est :

- ▶ Idéal pour les grands domaines où les documents à caractère normatif habituels ne sont pas adaptés
- ▶ Un bon moyen de sensibiliser la population à la nécessité de la normalisation dans des domaines précis et d'accroître la crédibilité de ce besoin
- ▶ Utile pour accompagner d'autres documents à caractère normatif
- ▶ Cohérent avec les principes de base de l'élaboration des normes, dont la transparence, la collaboration et l'équité
- ▶ Non limité aux organismes d'élaboration de normes accrédités

1. Proposition

Déterminer le besoin et la justification, ainsi que les documents préliminaires et les intervenants potentiels



2. Avis d'élaboration

Informar le public/les intervenants de l'intention d'élaborer un PÉ



3. Plateforme

Fournir une plateforme en ligne efficace, modérée et accessible assortie d'objectifs clairs



4. Contenu

Compiler et ajouter un contenu utile et adapté, en respectant les principes d'efficacité et de maintien continu



5. Maintien

Tenir le contenu à jour en fonction du cycle de vie et des objectifs établis pour le projet

